



FICHE DE PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

«Marais du Blayais» FR 7212014

Le programme Natura 2000 en bref :

Natura 2000 vise à la protection des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. Les acteurs locaux sont donc pleinement intégrés au processus, en pilotant l'élaboration du Document d'Objectifs (Docob), puis son animation. Il constitue le document de référence, sans limitation de durée de vie, qui vise à définir les objectifs de conservation des habitats et des espèces ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains .

Ces actions se déclinent principalement avec les outils que sont les contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000.

L'objet de cette fiche est de présenter les principaux éléments du DOCOB, sachant que ce dernier est disponible en mairie, ou auprès de l'opérateur Natura 2000, et téléchargeable sur internet sur les sites dédiés (voir *infra*)

- **Présentation du site**

Le site Natura 2000 FR7212014 « Marais du Balyais » (Zone de Protection Spéciale), désigné en mars 2006 au titre de la Directive Oiseaux, s'étend en rive droite de l'estuaire de la Gironde. Il fait partie de l'entité des marais de Blaye-Mortagne qui eux-mêmes appartiennent, par leurs caractéristiques et leur histoire, au vaste ensemble des marais de l'estuaire de la Gironde.

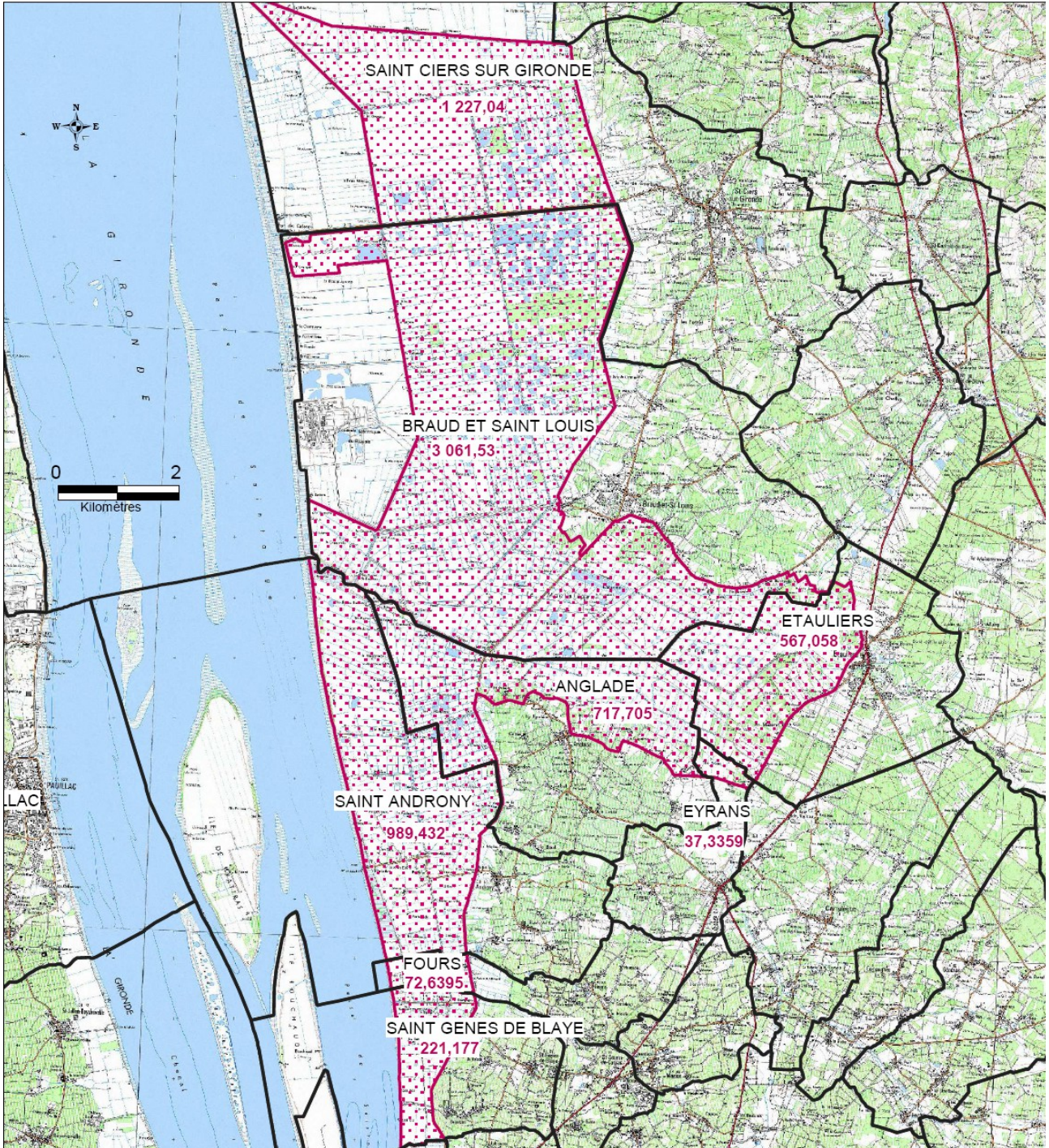
Il couvre un territoire de 6970 ha répartis sur 8 communes :

Anglade, Braud et Saint-Louis, Etauliers, Eyrans, Fours, Saint-Androny, Saint-Ciers sur Gironde, Saint-Genès de Blaye

Structure en charge de l'animation : Communauté de Communes de l'Estuaire.

Président du Copil : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Estuaire

- La cartographie du site «Marais du Blayais».



- Les espèces présentes et les enjeux écologiques

- **Le site Natura 2000 FR7212014 « les marais du Blayais »**, désigné au titre de la Directive Oiseaux, comprend 42 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et l'on note la présence de 19 espèces de l'annexe II.

Ce qui a été répertorié sur le site :

- **21 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux sont présents régulièrement sur le site :**

Code N2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A022	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
A023	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
A024	Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
A027	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A080	Circaète Jean le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
A131	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A272	Gorge-bleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>

- **21 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes de manière plus ou moins occasionnelle sur le site**

Code N2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>
A038	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>
A094	Balbuzard pêcheur	<i>Panadion haliaetus</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A097	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbais</i>
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>
A133	Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>
A132	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>
A166	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>
A189	Sterne hansel	<i>Sterna (Gelochelidon) nilotica</i>
A196	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>
A224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
A246	Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>

- **19 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II sont présentes sur le site:**

- Code N2000	- Nom vernaculaire	- Nom scientifique
- A156	- Barge à queue noire	- <i>Limosa limosa</i>
- A153	- Bécassine des marais	- <i>Galligano galligano</i>

- A051	- Canard chipeau	- <i>Anas strepera</i>
- A053	- Canard colvert	- <i>Anas platyrhincos</i>
- A054	- Canard pilet	- <i>Anas acuta</i>
- A056	- Canard souchet	- <i>Anas clypeata</i>
- A162	- Chevalier gambette	- <i>Tringa totanus</i>
- A168	- Chevalier guignette	- <i>Actitis hypoleucos</i>
- A160	- Courlis cendré	- <i>Numenius arquata</i>
- A125	- Foulque macroule	- <i>Fulica atra</i>
- A028	- Héron cendré	- <i>Ardea cinerea</i>
- A025	- Héron garde-boeufs	- <i>Bubulcus ibis</i>
- A179	- Mouette rieuse	- <i>Larus ridibundus</i>
- A207	- Pigeon colombin	- <i>Colomba oenas</i>
- A298	- Rousserole turdoïde	- <i>Acrocephalus arundinaceus</i>
- A055	- Sarcelle d'été	- <i>Anas querquedula</i>
- A052	- Sarcelle d'hiver	- <i>Anas crecca</i>
- A048	- Tadorne de Belon	- <i>Tadorna tadorna</i>
- A142	- Vanneau huppé	- <i>Vanellus vanellus</i>

Quatre enjeux de conservation ont été fixés pour guider la stratégie d'intervention à l'échelle du site :

- Enjeu 1 : Maintenir les surfaces et les fonctionnalités des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire :

Poursuite des actions de maîtrise foncière ou d'usage à des fins de gestion conservatoire sur des espaces stratégiques. Maintien des boisements alluviaux et des haies existants. Maintien des prairies alluviales existantes.

- Enjeu 2 : Reconquérir la qualité et la fonctionnalité des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;

Restauration des parcelles de prairies embroussaillées. Maintien de l'ouverture par élimination des rejets ligneux. Restauration de parcelles de prairies embroussaillées (surfaces hors SAU). Création d'un couvert d'intérêt pour le Busard cendré.

- Enjeu 3 : Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux des sites ;

Sensibilisation des propriétaires riverains des cours d'eau et canaux sur les problématiques de gestion des berges et de la végétation rivulaire. Sensibilisation de la population sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes. Information de la population sur les richesses naturelles des sites Natura

2000.

- Enjeu 4 : Améliorer la connaissance des enjeux biologiques et évaluer les résultats par un suivi des actions du DOCOB.

Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol des sites Natura 2000. Suivi périodique des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire. Suivi des espèces végétales envahissantes.

• **Les enjeux socio-économiques**

L'agriculture est la principale activité économique du territoire.

Dans les marais mouillés, le maraîchage, l'élevage bovin et ovin, ainsi que la culture des joncs sont prépondérants. Les exploitations céréalières se sont installées sur les marais desséchés ; elles restent peu nombreuses mais mettent en valeur d'importantes surfaces (plusieurs milliers d'hectares).

L'élevage est en recul constant. La production de viande bovine se fait par un système de parcours extensif des troupeaux dans les parcelles de prairies. Aujourd'hui moins d'une dizaine d'éleveurs sont présents dans le marais. Leur nombre ne cesse de décroître, surtout depuis 20 ans. Leur disparition entraîne une diminution du cheptel bovin dans le marais : il est aujourd'hui inférieur à 500 bêtes alors qu'on en comptait plus de 2 000 il y a environ 15 ans.

L'élevage ovin est peu développé : une seule exploitation ovine de plus de 100 bêtes existe, dans le Petit Marais.

Une spécificité des marais est la production du jonc. Près de 500 hectares sont plus ou moins régulièrement exploités dans ce but.

Le maintien de surfaces en prairies dans les marais et en bordure de la Livenne constitue un enjeu majeur pour la biodiversité en général et la conservation des espèces visées par les Directives : corridor de déplacement et zone de chasse du Vison d'Europe, zone de chasse du Grand rhinolophe, habitat du Cuivré des marais, zone de nidification et d'alimentation de nombreux oiseaux.

Les cultures de céréales et d'oléoprotagineux se concentrent sur les terres de haut marais : blé, orge, triticale, tournesol, maïs. Les exploitations sont au nombre d'une dizaine, sur une surface moyenne supérieure à 100 ha.

Les marais du Blayais sont une zone de prédilection des chasses traditionnelles au gibier d'eau. Dans le Blayais, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde a dénombré 401 installations déclarées. Par son action d'entretien des plans d'eau et des prairies humides à leurs abords, cette activité contribue au maintien dans un bon état de conservation des habitats et de certaines espèces.

La pêche, la randonnée, l'agrotourisme sont également des activités de loisirs pratiquées dans les deux sites

Pour aller plus loin...

- **Structure porteuse et animateur :**
Communauté de Communes Estuaire
Gauthier WATELLE email : natura2000@cc-estuaire.fr

- **DDTM/Service Eau et Nature/Natura 2000**
05 56 24 86 69/05 56 24 88 86

- **Autres sites internet :**

- Ministère Ecologie : www.developpement-durable.gouv.fr

- Site Dreal :
<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

- Portail Natura2000: www.natura2000.fr

